



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION POUR DÉCISION N° DM-CCAS-24-008  
L'ORGANISATION D'UN ATELIER CULINAIRE EN DATE DU 31 JUILLET 2024  
DANS LE CADRE DE LA FETE DES SENIORS 2024

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Florian PEREIRA, directeur de 6<sup>ème</sup> Sens, situé au 82 rue de Noiseau 94370 Sucy-en-Brie, de réaliser un atelier culinaire dans le cadre de la fête des seniors pour un montant de 2 400 € TTC (Deux mille quatre cents euros);

**D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention avec Florian PEREIRA, directeur de 6<sup>ème</sup> Sens, situé au 82 rue de Noiseau 94370 Sucy-en-Brie, pour la réalisation d'un atelier culinaire dans le cadre de la fête des seniors, samedi 5 octobre 2024 pour un montant de 2 400 € TTC (Deux mille quatre cents euros)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La vice-présidente,

**Signé**

**Cécile BRÉON**